



ADMINISTRATION

1545 Chevroux

Greffe municipal + Contrôle des habitants  
Tél. 026 667 10 05  
Fax 026 667 24 21  
E-mail admin@chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port  
Tél. 026 667 10 11  
Fax 026 667 24 21  
E-mail bourse@chevroux.ch  
port@chevroux.ch

**AU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE CHEVROUX  
M. Charles-Edouard BONNY -  
Président  
Rue du Lac 12  
1545 Chevroux**

Chevroux, le 21 février 2018

**PRÉAVIS MUNICIPAL N° 02 / 2018 /**

**Demande d'un crédit de construction pour la rénovation du port et de ses annexes**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

**1. Préambule**

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la concession portuaire pour une nouvelle durée de 50 ans, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2019.

Il s'inscrit aussi dans le prolongement des deux crédits d'études préalables de CHF. 335'000.- accordés par votre Conseil général, qui ont permis de développer le projet présenté soit :

- Préavis n° 06 / 2012 - Demande d'un crédit d'étude portant sur l'assainissement et l'amélioration future du port de CHF. 50'000.- ;
- Préavis n° 01 / 2015 - Demande d'un crédit d'étude et investigations préalable relatives à l'amélioration et au renouvellement des infrastructures portuaires dans le cadre du renouvellement de la concession qui échoit en 2019 de CHF. 285'000.-.

La zone du port est sous l'égide d'un acte de concession cantonal pour usage d'eau du 25.11.1969 au 31.12.2019, qui sera renouvelé pour la même durée, soit du 01.01.2020 au 31.12.2069

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil général à accorder à la Municipalité un crédit de construction de CHF. 11'184'900.- TTC, pour la rénovation du port et de ses diverses installations annexes, sans débarcadère.

./.

Ce préavis est présenté simultanément à celui du nouveau Règlement du port de Chevroux, qui est aussi soumis à votre Autorité, en remplacement du règlement du 26 février 1986.

Un préavis pour la réalisation du nouveau débarcadère suivra dès réception des autorisations et dès que les participations financières auront été déterminées.

## **2. Historique**

Le port a été réalisé en 1969 dans sa configuration actuelle. Depuis cette année-là, mis à part la rénovation de la distribution de l'électricité sur les pontons en 2007, seul son entretien a été assuré.

Au fil des ans les installations sont devenues vétustes, leur modernisation est nécessaire, ainsi que le renouvellement de la partie technique devenue insécuritaire.

## **3. Études et procédures**

Les aménagements portuaires développés dans le cadre du renouvellement de la concession s'articulent en quatre éléments, qui peuvent être distingués comme suit :

1. Aménagements à terre, soit projet de construction d'une place de lavage pour bateaux qui répond aux directives environnementales actualisées. Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 23 juin 2017 au 24 juillet 2017 selon la LATC<sup>1</sup>, et n'a pas fait l'objet d'opposition ni de remarque, le permis de construire a été délivré le 19 décembre 2017 ;
2. Entretien sur les installations sanitaires wc-douches, déchetterie et le petit bâtiment de la capitainerie ;
3. Renouvellement de la concession du port n° 305/635 et rénovation des installations portuaires, soumises à l'enquête publique du 23 juin 2017 au 24 juillet 2017 selon la LPDP<sup>2</sup>, qui a fait l'objet d'une opposition et d'une remarque, cette opposition est en cours de traitement par le Département ;
4. Nouveau débarcadère : la procédure sera engagée prochainement selon une procédure OFT<sup>3</sup>.

Ce préavis concerne uniquement les trois premiers éléments dont les investissements sont entièrement à charge des plaisanciers et couverts par les nouveaux droits de boucle à constituer.

./.

---

<sup>1</sup> LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions

<sup>2</sup> LPDP : Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public

<sup>3</sup> OFT : Office fédéral des transports

Le dossier accompagnant le présent préavis est composé des éléments suivants :

- Rapport technique du projet général de rénovation du port ;
- Rapport de courantologie et de sédimentation ;
- Plan du géomètre de la concession du port public n° 305/1010 ;
- Situation générale du port VD05295.100\_13d ;
- Dignes, situation et profil en long VD05295.100\_15 ;
- Débarcadère et digues, coupes types VD05295.100\_12 ;
- Plan du géomètre n° 305/1010 (places d'entretien) ;
- Places d'entretien : situation et coupe-type VD05295.100\_14 :b ;

Ces éléments sont à disposition pour consultation au bureau communal.

#### **4. Aménagements à terre**

Des places spécifiquement équipées sont projetées pour l'entretien des bateaux et pour récupérer les poussières et l'eau, chargées de résidus divers.

L'emprise des places d'entretien est la suivante :

- Emprise totale : 1'430 m<sup>2</sup> environ ;
- 5 grandes places de 90 m<sup>2</sup> ;
- 13 petites places de 75 m<sup>2</sup>.

Les eaux de ces places sont récoltées dans des bassins de prétraitement, puis sont ensuite écoulées à la STEP de Chevroux via la station de pompage existante, servant pour les EU de la buvette, des chalets etc.

Ces places d'entretien seront principalement utilisées en saison d'hiver et seront obligatoires pour tous travaux sur les embarcations générant des polluants. Ces emplacements seront payants et utilisables sur réservation.

La déchetterie sera complétée, tandis que le petit bâtiment de la Capitainerie sera réhabilité. Les wc-douches et le bâtiment seront aussi réhabilités et remis à neuf, avec un concept séparant mieux les utilisateurs publics de ceux du port.

./.

## **5. Pontons flottants**

Les pontons flottants seront tous remplacés, y compris ceux des visiteurs. Le concept d'amarrage des pontons flottants est différent du concept d'amarrage actuel, qui est basé sur des pieux. Quelques pontons fixes supplémentaires seront créés le long de la digue du Môle, dans les espacements libérés par l'unité de levage d'Armasuisse.

Les pontons flottants auront une largeur de 1.50 m. Le franc-bord est entre 50 cm et 60 cm ; la portance de 200 kg/m<sup>2</sup>. Les défenses seront en EPDM (caoutchoucs ou élastomères composés d'éthylène-propylène monomère). Les protections d'angle et le platelage caillebotis seront en matériaux composites. L'espace sous platelage permet le passage de l'alimentation électrique et de l'eau potable, sur toute la longueur du ponton. Des rails latéraux pour la fixation des « catways » et des pièces de guidage et éléments complémentaires sont prévus.

Chaque ponton sera amarré sur des pieux neufs à l'aide d'un guide coulissant trapézoïdal. Une passerelle reliera les pontons à la digue Nord. La longueur des pontons est similaire à celle actuelle.

## **6. Amarrages**

Le futur système d'amarrage sera effectué via des « catways » latéraux apportant de nombreux avantages, à commencer par la possibilité de régler la largeur des places en fonction de celles des embarcations, de faciliter l'amarrage proprement dit et d'améliorer le confort à l'embarquement. Un des avantages non négligeables au niveau de l'entretien est la libération de toute entrave au fond du port, permettant le faucardage et le dragage sans encombrement, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les pieux d'amarrage.

En 2016, 1'024 places répertoriées sont recensées dans le port. Ces places sont divisées en plus de 50 catégories de tailles différentes, selon la longueur et la largeur des bateaux. Les plus petits emplacements se trouvent sur les pontons les plus proches de la berge et les plus grandes se trouvent le long de la digue du Môle. La longueur des places fluctue entre 8 et 14 m, tandis que la largeur des places fluctue entre 2.25 m et 4.6 m.

Les travaux entraîneront une redistribution des places du port dans son état final, qui seront regroupées par taille et par secteur. La pose de « catways » entraînera nécessairement une perte de place d'amarrage et par conséquent une réduction du nombre de places disponibles. La diminution des places le long des pontons flottants est en partie compensée par l'ajout de places sur la digue du Môle, dans l'espace libéré par le retrait de la place de levage d'Armasuisse.

Toutefois, les futures surfaces des places d'amarrage « louées » intégreront les largeurs des places actuelles jusqu'à l'axe des « catways ». Le tableau ci-après résume l'état actuel et futur des places louées, en nombre et en surface totale.

	Nombre de places digues Nord (Pontons flottants)	Nombre de places digue du Môle	Nombre de places total	Surfaces allouées en m <sup>2</sup>
État actuel	957	65	1022	<b>28'657</b>
État futur	840	85	925	<b>28'568</b>
Évolution	- 12%	+ 31%	- 9%	<b>- 0.3%</b>

La proposition d'aménagement finale est présentée sur le plan de situation général. Le nombre de places par taille est calqué sur la distribution actuelle, avec un groupement des catégories de tailles similaires. La distribution et les tailles des places devront être affinées lors de l'exécution et à la suite de l'enquête menée auprès des plaisanciers.

## 7. Digues

**Digue du Môle** : Le concept de circulation d'eau du port ainsi que la pose de deux gaines pour l'électricité, l'éclairage et la télécommande conduisent à réaliser une fouille longitudinale pour l'enfouissement des conduites. Cette fouille sera réalisée dans le béton faïencé en bordure du chemin. Une option pour réaliser une fouille commune en relation avec le projet d'irrigation et actuellement en cours. Après remblayage, le chemin piétonnier sur la digue du Môle sera recréé par un surbéton coulé de l'ordre de 20 cm d'épaisseur. Ce revêtement a été préféré au revêtement en béton bitumineux, du fait que la digue du Môle est fortement utilisée par les baigneurs.

**Digue Nord** : Cette digue en béton avec enrochement côté lac sera compensée dans son extrémité. Le relevé géométrique confirme les tassements observés sur les 150 derniers mètres de cette digue. Ce tassement de 30 à 40 cm sera compensé par un ponton du même type que les pontons flottants, soit sur des profilés métalliques réglés sur chevalets pour assurer l'horizontalité et la surhauteur compensatoire des tassements mesurés.

Ce ponton fixé sur la digue Nord sera par ailleurs plus large (1.25 m au lieu de 0.95 m actuellement) pour répondre à la demande des plaisanciers. Il permettra en outre de poser les câbles et conduites dans le caniveau technique intégré sous le plancher et qui alimenteront les pontons flottants.

./.

## **8. Eau, électricité, éclairage**

Les pontons flottants seront équipés de prises électriques et d'eau à l'attention de chaque plaisancier. Les pontons auront, intégrés dans le sol, des petits luminaires LED pour marquer le chemin.

Les impacts du projet dans le domaine des émissions lumineuses seront réduits au strict minimum pour des raisons environnementales et de santé, tout en respectant les normes de sécurité requises sur le site. De telles mesures évitent le gaspillage énergétique en limitant l'éclairage au strict nécessaire.

Le budget comprend le renouvellement de l'éclairage des digues et des pontons flottants par LED.

## **9. Circulation des eaux**

Le port de Chevroux s'ensable de manière régulière et il est indispensable de procéder au désensablement, pour garantir le tirant d'eau nécessaire à la navigation. L'étude de la courantologie montre qu'une majeure partie des sédiments proviennent du nord. La conséquence est l'introduction de ces derniers par les passes pour l'eau de circulation de la digue Nord.

Le développement des algues et des végétaux aquatiques est conditionné par trois principaux facteurs physico-chimiques, à savoir la lumière, la disponibilité en nutriments et la température de l'eau. La production de biomasse est particulièrement importante dans les eaux riches en phosphore lors de bonnes conditions d'ensoleillement ; ce qui peut engendrer une baisse significative des teneurs en oxygène dissoutes dans l'eau. Outre ses conséquences sur la vie aquatique, le développement excessif d'algues et de plantes aquatiques a un impact direct sur la qualité visuelle des eaux (transparence) et diminue leur praticabilité pour la navigation.

Le port de Chevroux peut être assimilé à un milieu fermé, les circulations d'eau étant fortement restreintes en conditions normales. Du fait de leur faible profondeur et du peu d'échanges thermiques avec les eaux du lac, les eaux du port se réchauffent rapidement lors de bonnes conditions d'ensoleillement, en particulier durant la saison estivale. Ces conditions sont particulièrement favorables à une croissance rapide des végétaux aquatiques.

Le projet d'aménage d'eau du lac dans le port par pompage vise à recréer une dynamique d'échange entre les eaux du port et les eaux du lac et à maintenir de bonnes conditions de température et d'oxygénation pour limiter le développement de la biomasse algale. Le projet prévoit le pompage de 250 L/s d'eau du lac et sa redistribution dans le port. L'eau du lac sera pompée au large à une profondeur de 3 m environ. Les caractéristiques de température et d'oxygène de cette eau peuvent être comparées aux valeurs moyennes du lac de Neuchâtel. La température moyenne annuelle du lac de Neuchâtel est d'environ 10°C à 20 m de profondeur. La surface de l'eau est quant à elle soumise à de fortes variations de température saisonnières. La prise d'eau à 3 m de profondeur devrait garantir la circulation dans le port d'une eau fraîche, même en période estivale et ainsi de réguler la température des eaux du port. La concentration moyenne en oxygène dissoute des eaux du lac de Neuchâtel est d'environ 10 mg/L O<sub>2</sub>.

Cet apport dans les eaux du port devrait permettre de maintenir des teneurs en oxygène dissoutes supérieures à 4 mg/L O<sub>2</sub> conformément aux exigences de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).

Sur la base de ces analyses, le pompage d'eau du lac et sa redistribution dans le port diminuera de manière significative le temps de séjour de l'eau du port, en permettant, en cycle continu, son renouvellement hebdomadaire. Cet apport devrait être suffisant pour garantir une croissance modérée des algues et végétaux aquatiques.

La pompe prévue sera implantée sur le Môle et la prise d'eau sera fixée sous le débarcadère avec une crépine d'extrémité.

La pompe sera raccordée au réseau électrique. Elle sera commandée par une armoire de gestion située dans la Capitainerie. Il est prévu un système de gestion manuel mais aussi automatique (réglage du débit, du temps et des périodes de fonctionnement, en fonction de l'expérience et des saisons).

## **10. Aspects environnementaux**

La Commune de Chevroux et particulièrement son port de plaisance s'insèrent dans l'aire de la Grande Cariçaie, notamment les réserves naturelles des Grèves de la Corbière et des Grèves d'Ostende. Ces réserves font l'objet d'une décision de classement. Le port est situé à l'extérieur du périmètre de ces réserves naturelles de la Grande Cariçaie, et les travaux n'auront pas d'incidence directe sur cette dernière.

Le projet tel que présenté ne touche pas les zones interdites à la navigation, ni celles autorisées à la baignade. Il est confiné au port selon son périmètre actuel. Par ailleurs, les activités du port resteront les mêmes après travaux.

Nous relevons aussi que le projet de débarcadère pour la LNM, en remplacement de l'ancien situé à l'intérieur du port et qui sera présenté au travers d'un nouveau préavis, garantira la pérennité de la desserte et contribuera à l'activité régionale, particulièrement orientée sur le tourisme doux.

Le projet inclut des places de carène (places d'entretien des bateaux). Ces places seront équipées pour récupérer les produits d'entretien chargés de résidus divers, de prétraiter les eaux avant de les envoyer dans le réseau d'eaux usées aboutissant à la STEP.

Le concept de circulation des eaux du port améliorera bien des aspects liés à l'exploitation, mais aussi la faune et la flore lacustre. En effet, actuellement l'ensablement du port et le développement d'algues nécessitent des interventions quasi annuelles, alors que la circulation des eaux selon le système proposé réduira fortement ces aspects. Les sables transportés le long des rives du lac ne seront plus piégés à l'intérieur du port, tandis que le développement des algues sera réduit par la présence d'une eau plus oxygénée et de température plus basse. Hormis une réduction des coûts d'exploitation du port par la diminution du dragage et du faucardage, une qualité d'eau moins « fermée » sera observée à l'intérieur du port et les interventions lourdes, souvent dérangeantes pour l'environnement, bien moins fréquentes.

Le port étant cerné de part et d'autre par la réserve, il est apparu nécessaire de profiter du renouvellement des équipements portuaires pour adapter l'éclairage. Les impacts du projet dans le domaine des émissions lumineuses seront réduits au strict minimum pour des raisons environnementales et de santé, tout en respectant les normes de sécurité requises sur le site.

### **11. Programme prévisionnel des travaux**

Le programme prévisionnel des travaux établi à ce stade du développement prend en considération le présent projet et la durée des travaux proprement dite, et aussi les périodes de travail les plus optimales d'exécution en limitant la gêne aux usagers, à savoir les périodes hivernales.

Pour les travaux de renouvellement des pontons flottants, il est prévu de les répartir sur deux saisons hivernales, soit l'hiver 2018 - 2019 pour la partie côté village et l'hiver 2019 - 2020 pour la partie côté lac. Le nouveau débarcadère sera aussi planifié dans l'une des deux périodes.

### **12. Investissements préalablement effectués**

Pour rappel plusieurs investissements ont déjà été soumis et approuvés par le Conseil général. Il y a lieu de les prendre en considération dans le calcul du nouveau droit de boucle. A ce jour, il s'agit des investissements nets HT suivants :

<b>Préavis</b>	<b>Description</b>	<b>Montant total HT CHF.</b>
01/2011	Préavis et demande de crédit pour l'extension du parking, dont une part du montant est à la charge des utilisateurs du port, tel que mentionné dans ledit préavis.	750'000.-
06/2012	Demande de crédit d'étude portant sur l'assainissement et l'amélioration future du port. (Crédit de CHF. 50'000.-)	42'091.05
01/2015	Demande d'un crédit d'étude et d'investigations préalables relatives à l'amélioration et au renouvellement des infrastructures portuaires dans le cadre de renouvellement de la concession qui échoit en 2019. (Crédit de CHF. 285'000.-)	277'138.73
	<b>Total des montants déjà engagés, à charge des concessionnaires – arrondi à</b>	<b>1'070'000.-</b>



Les montants ci-dessus qui seront encaissés via le nouveau droit de boucle, permettrons d'effectuer un amortissement de CHF. 750'000.- sur le compte 9.142.442 « Place parc, agrandissement 2012 » et un amortissement de CHF 320'000.- sur le compte 9.141.474 « Etude assainissement du port - 06/2012 + 01/2015 ».

### 13. Investissements nouveaux à approuver

Les investissements calculés sur la base du projet soumis à l'enquête publique sont résumés ci-dessous. Les montants ont été estimés sur la base de prix moyens des entreprises. Les pontons flottants ont fait l'objet d'un appel d'offres publiques et les aménagements électriques sont estimés à partir d'une pré-offre du Groupe E.

<b>PORT DE PLAISANCE</b>		
1	PONTONS FLOTTANTS (Selon AO)	2'763'800.-
2	CIRCULATION DES EAUX DU PORT	545'100.-
3	SURFACAGE DES DIGUES DU MÔLE ET DU NORD	953'550.-
4	PLACES D'ENTRETIEN	641'500.-
5	EQUIPEMENTS PONTONS, ECLAIRAGE (câblage, élec., eau, Wifi, etc...)	1'947'650.-
6	ROUTES ET PLACES, CONDUITES, DIVERS	1'581'200.-
7	INGENIERIE AMENAGEMENTS PORTUAIRES	978'000.-
8	DECHETTERIE DU PORT	189'900.-
9	CAPITAINERIE	68'800.-
10	SANITAIRES	522'150.-
11	ANCIENS WC (réaffectation)	103'550.-
12	VEHICULES ET MACHINES	90'000.-
	<b>Total aménagements portuaires HT</b>	<b>10'385'200.-</b>
	TVA 7.7% (arrondie)	799'700.-
	<b>TOTAL PORT DE PLAISANCE - TTC (arrondi)</b>	<b>11'184'900.-</b>

Ce montant global est soumis à votre Autorité.

#### 14. Calcul du nouveau droit de boucle

Selon les chiffres présentés dans ce préavis, le montant du droit de boucle rapporté au mètre carré est calculé comme suit :

	<b>CHF. HT</b>
Investissements préalables	1'070'000.-
Aménagements de petite batellerie, rénovation	10'385'200.-
<b>Total</b>	<b>11'455'200.-</b>
Surface totale des places de la concession	28'568 m <sup>2</sup>
Montant arrondi rapporté à la surface des droits de boucle – arrondi à	<b>400.- / m<sup>2</sup> HT</b>

Le tarif ci-dessus sera appliqué à tous les plaisanciers, y compris les habitants de Chevroux.

Ce montant fera l'objet d'une demande d'approbation auprès de la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement. Un décompte final et une nouvelle calculation sera faite une fois les travaux terminés.

#### 15. Financement

Le renouvellement de la concession portuaire en 2019 permettra la mise en place de divers éléments portuaires projetés, éléments qui sont prévus de longue date. Ce renouvellement de concession permet ainsi le renouvellement et la perception d'une taxe du droit de boucle, qui autofinancera les investissements pour l'amarrage de la petite batellerie.

Le financement est ainsi entièrement assumé par les plaisanciers qui désirent une place d'amarrage.

Votre Municipalité a transmis à tous les plaisanciers actuels un questionnaire pour connaître l'intention de reprise de leur droit. La phase suivante sera de demander le versement d'acomptes pour contractualiser les futurs droits de boucle, acomptes qui serviront à financer progressivement et totalement les investissements.

Le taux de renouvellement et le nombre de nouvelles demandes de places d'amarrages permettent d'assurer la totalité du financement des investissements dans le cadre du renouvellement du droit de boucle.

## **16. Places communales**

Actuellement la Commune de Chevroux est propriétaire de 62 droits de boucle représentant une surface de 1'573 m<sup>2</sup>.

La Municipalité dans le but d'avoir une certaine souplesse souhaite acquérir un certain nombre de places. Les dimensions des places souhaitées n'étant pas encore connues et par conséquent le total de mètres carrés non plus, il est demandé un crédit d'investissement pour ces places communales pouvant aller jusqu'à CHF. 200'000.- HT.

Ce montant sera porté à l'actif du bilan et amorti chaque année selon la dévaluation des droits de boucle.

Ces places communales seront louées au même tarif que les autres places, majorée de la dévaluation du droit de boucle annuel, ce qui permettra à la Commune de ne subir aucune charge supplémentaire et couvrir l'entier des coûts.

## **17. Coûts directs aux utilisateurs**

Comme actuellement, les coûts à charge directe des consommateurs sont le parking, la pompe à eaux usées, l'installation du « Kärcher », la collecte des déchets, la grue, etc.

Le coût journalier de la future place de nettoyage des bateaux a été estimé à CHF. 90.- et à CHF. 110.- par journée d'utilisation, distinguant ainsi les petites des grandes places.

Pour l'eau et l'électricité distribuée à chaque place d'amarrage, elle sera incluse dans le prix annuel.

Dans le cadre du nouveau système de gestion informatique, des options supplémentaires permettront aux utilisateurs de conclure divers abonnements, tel que le Wifi par exemple.

## **18. Charges d'exploitation**

Les montants de l'exploitation annuelle qui sont reportés à charge des plaisanciers ne devraient pas changer. Le renouvellement des installations portuaires va réduire fortement les frais d'entretien à court et moyen terme ; par ailleurs le concept de circulation des eaux du port va fortement limiter les interventions de faucardage et de dragage.

Les coûts d'exploitation des eaux de circulation sont estimés à CHF. 26'000.- / an, alors que le faucardage et le dragage sont, à ce jour, en moyenne de CHF. 50'000.- / an environ.

Comme actuellement, les coûts d'exploitation seront à charge des plaisanciers et seront adaptés aux coûts effectifs. Ils devraient cependant être similaires aux coûts actuels selon les projections faites, soit CHF. 26.20 / m<sup>2</sup> HT.

La réduction de 50% pour les habitants de Chevroux sur l'entier des taxes perçues (location de place d'amarrage, grutage, hivernage, etc...) sera reconduite.

## 19. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil Général de Chevroux :**

- Vu le préavis 02 / 2018 de la Municipalité ;
- Entendu le rapport de la commission ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide :**

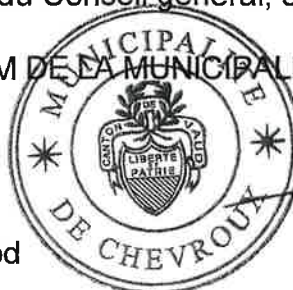
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la rénovation du port et de ses annexes dans le cadre du renouvellement de la concession du port pour un montant de CHF. 11'184'900.- TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA de CHF. 799'700.-, soit un montant net de CHF. 10'385'200.- HT ;
- de financer ce montant de la manière suivante :
  - CHF. 10'185'200.- HT par l'encaissement des droits de boucle à charge des plaisanciers payés par acomptes et si nécessaire recourir temporairement à un crédit de construction dans l'attente de l'encaissement de la totalité des droits de boucle, dans le cadre du plafond d'endettement ;
  - CHF. 200'000.- HT par les fonds disponibles en trésorerie, ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- d'amortir le solde de CHF. 200'000.- HT relatif aux boucles communales sur une durée de 50 ans ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Jean-Daniel Curchod



La Secrétaire :

Sylviane Cattin



**Commune de Chevroux**  
**Bureau du Conseil général**  
Route du Village 5  
1545 Chevroux

Chevroux, le 26 mars 2018

### Extrait du procès-verbal du Conseil général de Chevroux

Séance du 26 mars 2018, présidée par M. Charles-Edouard Bonny, avec la présence de 57 membres sur 81.

- ◆ Vu le préavis municipal no 02/2018 du 21 février 2018 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la rénovation du port et de ses annexes
- ◆ Ouï le rapport de la commission des finances qui a été porté à l'ordre du jour ;
- ◆ Ouï le rapport de la commission du port qui a été porté à l'ordre du jour ;
- ◆ Ouï l'amendement déposé par la commission du port au Conseil Général, à savoir de modifier le préavis de la manière suivante : « Remplacer le système d'amarrage via pontons latéraux « Catways » par un système d'amarrage avec pieux » ;

#### LE CONSEIL GENERAL DE CHEVROUX DECIDE :


- ◆ après votations : 39 oui, 7 non et 2 abstentions, l'amendement déposé par la commission du port est accepté à la majorité des voix, à savoir de modifier le préavis no 02/2018 comme suit « Remplacer le système d'amarrage via pontons latéraux « Catways » par un système d'amarrage avec pieux »
- ◆ d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux pour la rénovation du port et de ses annexes dans le cadre du renouvellement de la concession du port pour un montant de CHF 11'184'900.00 TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA de CHF 799'700.00, soit un montant net de CHF 10'385'200.00 HT;

Page 2 de l'extrait du préavis no 2/2018 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la rénovation du port et de ses annexes

- ◆ de financer ce montant de la manière suivante :
  - CHF 10'185'200.00 HT par l'encaissement des droits de boucle à charge des plaisanciers payés par acomptes et si nécessaire recourir temporairement à un crédit de construction dans l'attente de l'encaissement de la totalité des droits de boucle, dans le cadre du plafond d'endettement ;
  - CHF 200'000.00 HT par les fonds disponibles en trésorerie, ou alors, si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- ◆ d'amortir le solde de CHF 200'000.00 HT relatif aux boucles communales sur une durée de 50 ans ;
- ◆ d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Ainsi délibéré en séance du 26 mars 2018

Le Président



Charles-Edouard Bonny



La Secrétaire



Nicole Ongari